

Département EURE ET LOIR
Canton EPERNON
Commune SAINT MARTIN DE NIGELLES

N° 2024-35

Arrêté du Maire

Objet : Reprises de concessions en état d'abandon

Le Maire de la Commune de Saint-Martin-de-Nigelles,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, articles L 2223-13 et suivants ;

Vu les procès-verbaux dressés en conformité du décret précité, le 1^{er} décembre 2022 et le 18 avril 2024, constatant l'état d'abandon des concessions dont la liste est énumérée dans le présent arrêté, dans le cimetière de Saint-Martin-de-Nigelles, et les différentes pièces qui y sont annexées, notamment les certificats d'affichage ;

Vu la délibération en date du 27 mai 2024, par laquelle le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions en question ;

Considérant que l'état d'abandon dans lequel se trouve ces concessions est de nature à nuire au bon ordre et à la décence du cimetière communal ;

ARRETE

Article 1 : Les concessions indiquées ci-dessous, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et publié, sont reprises par la commune.

Cimetière de la commune de SAINT MARTIN DE NIGELLES, (28)		
N° de Reprise	N° au plan / N° concession Concessionnaire	Personnes inhumées / Epitaphes / Inscriptions relevées
1	L14 C°013 du 17/03/1889 Mme Juliette Lucie Mélanie BOSSELET	Armand BOSSELET + 28.07.1848 ; Léopold BOSSELET + 30.11.1878 ; Lucie Adèle ISAMBERT + 17.11.1888 ; Lucien BOSSELET + 1 ^{er} .8.1954 ; Mme BOSSELET, née BLANCHARD + 1900 ; Lucie BOSSELET + 23.10.1903 ; Edmond BOSSELET + 1 ^{er} .04.1929 ; Clotilde Mélanie GIROT + 4.4.1931
2	L15-16 C°11 du 4.11.1882 Melle Alexandrine MOREAU	Jean-Jacques MOREAU + 04.06.1858 ; Louise Elisabeth BOURGEOIS + 25.04.1868 ; E. Jules Achille MANCEAU + 13.03.1882 ; Elisabeth Alexandrine MOREAU + 07.03.1895 ; Jacques Pierre MANCEAU + 16.02.1897 ; Marie Louise MOREAU + 23.02.1892 ; J. S. MANCEAU (<i>enfant</i>) + 1900
3	L17 C°035 du 02.02.1908 Légataires de Melle Berthe LEFEBVRE	Berthe LEFEBVRE + 27.12.01905 ; François Emile LEFEBVRE + 20.11.1976
4	L18 C°043 du 18/04/1912 Mme Cécile Caroline LEME	Lucien Achille EGASSE + 25.10.1895 ; Cécile Caroline LEME + 1912 ; Philigone Alexandre EGASSE + 25.03.1912
5	L19-20 C°023 du 12/09/1899 Emile Achille EGASSE	Emile Achille EGASSE + 1900 ; Mme GROS, née Irma LECOQ + 07.02.1913
6	L23 C°029 du 04.02.1903 Mme BAUDOIN, née Adèle Julie GAUDOIN	Denis Michel BAUDOIN + 06.09.1897 ; Mme BEAUDOIN, née Adèle née GADEAU + 1900 ; Mme BAUDOIN, née Adèle GAUDOIN + 30.05.1910
7	L24 C° 024 du 26.04.1900 Mme AMIEL, née Marie Clémentine Léonie BAUDOIN	Louis André AMIEL + 17.12.1898 ; Mme AMIEL, née Marie Clémentine BAUDOIN + 29.01.1907

8	L25 C°026 du 24.07.1900 Jean VERDIÉ	Jean VERDIÉ + 30.01.1903 ; Dany VERDIÉ + 26.11.1966 ; Mme VERDIÉ, née Françoise Joséphine BEAUREPÈRE + 31.05.1910
9	L26-27 C°015 du 11.10.1891 Louis TOUCHET	Eugène TOUCHET + 27.08.1891 ; Louis Toussaint TOUCHET + 21.03.1899 ; Marie Alphonsine née LANDIER + 1900
10	L28 C° 018 du 17.08.1897 Edmond JOUETTE	Charles Marie AUBOY + 16.08.1897 ; Edmond Noël Joseph JOUETTE + 1900
11	L12 C°135 du 27.08.1952 Mme LOUISON	Louis Prosper CLEMENT + 28.02.1900 ; Louise ROUSSET + 02.10.1907
12	J24 C°154 du 23.05.1960 Mme PIERRE née Louise Désirée PICHARD	Mme Albert Philéas PIERRE, née Alphonsine Eugénie GEMEE + 24.11.1927 ; Paul Clodomir PIERRE + 12.02.1953 à Chartres, 74 ans, époux de Louise Désirée PICHARD + 30.11.1968 aux Lilas, Seine-Saint-Denis, 79 ans
13	Ouest 26 C° 051 du 14.08.1920 Mme SURCIN, née JEHANNET	Théophile SURCIN + 10.04.1920 ; PIERRE Louis + 05.03.1928 Mme SURCIN, née Clémentine Adèle Pauline JEHANNET + 01.04.1930 ;
14	Ouest 21 C°112 du 20.02.1940 Victor CHARRON	Hippolyte CHARRON + 15.1.1893 ; Héloïse LAPOULLE + 28.03.1960 ; Victor CHARRON + 13.02.1955 ; Léontine JARDIN + 14.9.1930 ;
15	Ouest 17 C°123 du 12.04.1944 Mme JANNEAU	Marie Jules JANNEAU + 10.03.1944 ; Marie Henriette HOUSSEAU + 17.12.1954
16	BE08	Jean-Baptiste JOUSSERAND + 25.09.1941
17	BE15	Madeleine Yvonne Renée SEIGNEUR + 0./02.1921
18	BE17	Aimée Louise RICHER + 26.02.1921

Article 2 : Les matériaux des monuments et les emblèmes funéraires existant sur lesdites concessions, qui n'auront pas été enlevés par les ayants droit dans un délai de trente jours après la publication du présent arrêté, seront enlevés par les soins de la commune qui en disposera dans l'intérêt du cimetière.

Article 3 : Il sera procédé à l'exhumation des restes des personnes inhumées dans le terrain ainsi repris et à leur réinhumation dans l'ossuaire spécialement aménagé à cet effet dans le cimetière communal.

Article 4 : Les noms des personnes exhumées de la concession reprise, et réinhumées dans l'ossuaire susvisé, seront gravés sur un dispositif établi en matériaux durables au-dessus dudit ossuaire.

Article 5 : Après l'accomplissement de ces différentes opérations, les concessions, dont la reprise est prononcée, pourra être remise en service pour de nouvelles inhumations.

Article 6 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en mairie.

Article 7 : La présente décision est susceptible d'être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Saint-Martin de Nigelles, le 31 mai 2024

Le Maire,

Thierry CORDELLE

